

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 13 décembre 2024

Délibération n°49/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 29 novembre 2024.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel BUISSON, Fabrice POINT, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membre absent ou excusé : monsieur Jean-François DAURE, Mesdames Nicole BONNEFOY, Fabienne GODICHAUD, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	15
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	5
Votants	15

Objet : Budget du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis 2024 – Décision Modificative N°2

Le budget primitif 2024 du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, voté le 15 mars 2024, a permis de couvrir les engagements pris pour l'année 2024 lors de la présentation des orientations budgétaires.

Une décision modificative n°2 vous est présentée afin de procéder aux mouvements budgétaires destinés d'une part, à mettre les prévisions budgétaires en adéquation avec l'ajustement des crédits de paiement 2024, et d'autre part permettre la passation de l'ensemble des écritures d'amortissement des immobilisations.

Investissement : virement de crédits

Dépenses Chapitre 1501	60 000 €	1501 -2313 –Ilot 111/117 rue de Bordeaux / Constructions
Dépenses Chapitre 1701	350 000 €	1701 -2313 – Centre de documentation / Constructions
Dépenses Chapitre 1703	- 1 794 967.28 €	1703 – 2313 – Studios Paradis / Constructions
Dépenses Chapitre 1801	80 000 €	1801 -2313 –Bâtiment Eesi / Constructions
Dépenses Chapitre 2001	5 000 €	2001 -2313 –Laubenheimer / Constructions
Dépenses Chapitre 2102	150 000 €	2102 -2313 – Extension Résidence étudiante / Constructions
Dépenses Chapitre 23	1 149 967.28 €	23- 2313- Immobilisations en cours / Constructions

Investissement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 040	150 000 €	1391 – Subventions d'investissement
Recettes Chapitre 040	150 000 €	2804 – Amortissements des immobilisations incorporelles / Subventions d'équipement versées

Fonctionnement : ouverture de crédits

Dépenses Chapitre 042	150 000 €	6811 – Dotations aux amortissements
Recettes Chapitre 042	150 000 €	777 – Recettes des subventions d'investissement

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent la Décision Modificative n°2 au Budget 2024, telle que présentée.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 16 déc. 2024
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 16 déc. 2024
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 16 décembre 2024

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN